

2 Seminars

CERN SEMINAR

Thursday, 9 January
16.30
Auditorium - CERN

"New results on $K^+\mu^3$ form factors from a Dalitz Plot analysis in the X_2 experiment, and general conclusions of the complete study of $K^+\mu^3$ decay".

P. Petiau / Ecole Polytechnique - Paris

PHYSICS III SEMINAR

Monday, 13 January
11.00
Theory Conference Room

"Experiments of the Louvain group on muon capture"

L. Grenacs / Louvain

CERN COLLOQUIUM

Tuesday, 7 January
16.30
Auditorium - CERN

"Covariant Statistical Mechanics"

B. Touschek / Frascati

Abstract :

It is shown that Gibbs' theory of "ensembles" can be formulated avariantly. The extension to relativity does not introduce any new parameters into statistical theory apart from the fact that the zero of energy is fixed, which gives rise to a new fluctuation law.

Physics III Committee

Wednesday, 29 January
14.15
Council Chamber

MEETING

Machine-time schedules up to 30 June 1969 and estimated requirements up to the end of 1969 will be reviewed.
New proposals for discussion should be sent to A.J. Herz/NP not later than Wednesday 8 January 1969.

ENSEIGNEMENT TRAINING & EDUCATION

ACADEMIC TRAINING

Mardi 7 janvier
11h00
Amphithéâtre - CERN

PHYSIQUE APPLIQUÉE

Charge d'espace dans les accélérateurs
P. Lapostolle (7ème leçon)

Parts 1 to 5 of the lecture notes have been published in English and may be obtained from the stand near the Auditorium.

Thursday, 9 January
11.00
Auditorium - CERN

APPLIED MATHEMATICS

Laplace Transforms
K.S. Kölbig (9th lecture)

Parts 1 to 6 of the lecture notes have been published and may be obtained from the stand near the Auditorium.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Les cours suivants commenceront au 2ème trimestre :

Circuits de contrôle (AB2x)	: fin janvier
Circuits d'ordinateur (AB2y)	: fin janvier
Cryogénie (CR2a)	: février
Programmation et FORTRAN (FT)	: mars
Technique du vide (TV1p)	: février
Vacuum technique (VT1p)	: February

Les élèves inscrits recevront une convocation pour la première leçon.

Pour la suite des cours qui ont débuté au 1er trimestre, veuillez consulter le calendrier du Bulletin.

AVIS

NOTICES

CIRCULATION INTERDITE

NOTE IMPORTANTE

Sur intervention du Conseil Municipal de Meyrin, le Département de Justice et Police du Canton de Genève a fait poser des panneaux de circulation interdite (sauf pour) "Bordiers autorisés" à l'entrée des chemins communaux (face à la route de Satigny) donnant accès à la douane de Mategnin.

Le poste de police de l'Aéroport prie les usagers de prendre note qu'un service de surveillance sera effectué afin de pénaliser les contrevenants.

SERVICE DE DACTYLOGRAPHIE ADMINISTRATIVE

Le Service de dactylographie administrative sera transféré dès le 1er janvier 1969 de la Division PE à la Division DD, où il sera rattaché au Service d'Information scientifique. Il sera relogé au rez-de-chaussée du Labo. 4 près de l'unité de dactylographie scientifique.

Pour tous renseignements ainsi que pour l'enregistrement des travaux, prière de s'adresser, dès le 2 janvier, à la réception des travaux de la section de reproduction des documents (tél. 3279)

ADMINISTRATIVE TYPING SERVICE

With effect from 1 January 1969, the Administrative typing service will be transferred from PE Division to DD Division, where it will be attached to the Scientific Information Service. It will be located on the ground floor of Labo. 4 near the Scientific typing unit.

For all enquiries and for the registering of all work, please contact the Reception Office of the Document Reproduction Section (tel. 3279), as from 2 January 1969.

NOUVEAU SYSTEME DE FACTURATION DES APPELS TELEPHONIQUE PRIVES

Avec le système en vigueur, le remboursement des appels téléphoniques privés, obtenus par le central du CERN, exige un travail considérable de la part du central, des secrétaires de Divisions et de la Division des Finances.

Pour limiter les frais administratifs, un nouveau système a été mis au point qui éliminera la plus grande partie de ce travail et réduira au minimum les transactions. En outre, pour simplifier et à titre d'essai, les appels de moins de fr. 1,-- ne seront pas facturés.

Nouveau système

A partir du 1er janvier 1969 inclusivement les appels téléphoniques privés seront remboursables par prélèvement sur le compte en banque SBS du demandeur, au moment de l'échéance du traitement.

Procédure

- i) en demandant un appel privé, indiquez si vous êtes rémunéré par le CERN;
- ii) vous recevrez, comme par le passé, le double de la facture pour vérification. Veuillez prendre contact avec le central en cas de désaccord;
- iii) lors de l'échéance du traitement, vous serez avisé par la SBS du montant total débité à votre compte pour le mois en cours;
- iv) si vous n'êtes pas rémunéré par le CERN, veuillez régler la facture à la secrétaire de votre Division, dès réception du double.

NEW SYSTEM OF PAYMENT FOR PRIVATE TELEPHONE CALLS

Under the present system, a considerable effort is required of the Exchange, Divisional secretaries and Finance Division to recover the cost of private telephone calls made through the CERN exchange.

In order to minimise the administrative costs incurred, a new system has been developed which will eliminate the major part of the work involved, and reduce cash handling to a minimum. As a further simplification, for a trial period, calls costing less than fr. 1,-- will not be charged for.

New system

The cost of calls made on or after 1 January 1969 will be recovered in the form of a deduction from the caller's SBS bank account once a month at salary time.

Procedure

- i) when asking for a private call please state whether or not you are paid by CERN;
- ii) you will receive a copy of the call ticket, as now, from which to check the cost of the call. Please contact the Exchange in case of query;
- iii) at salary time SBS will notify you of the total cost debited for the month;
- iv) if you are not paid by CERN, you should pay the amount due to your Divisional secretary on receipt of the call ticket.

SERVICE D'APPROVISION- NEMENT

Fermeture des Magasins

du 3 au 7 février 1969.

Tous les magasins seront fermés au cours de cette semaine. Les demandes de matériel particulièrement urgentes pourront être adressées à M. Carraz (tél. 2089).

Stores Section

For sale to CERN staff

Various electric and electronic components

All these articles will be sold to bona fide purchasers on a "first come first served" basis after 4 p.m. in Hall 128. In case of emergency, please contact F. Spyse, whose office is located on the external area (see CERN plan 5B).

SB/ATELIER PRINCIPAL Poinçonnage et gravage de panneaux d'électronique

Dès le début du mois de janvier, l'Atelier de Poinçonnage et Gravage de panneaux d'électronique sera déplacé au rez-de-chaussée du bâtiment 104 (ex Magasins SB).

Bien que cet atelier soit une annexe de l'Atelier Principal, les utilisateurs voudront bien s'adresser directement sur place, à M. Marchand, tél. 3771, pour l'exécution de leurs travaux.

G. Drouet, tél. 3161

SB/MAIN WORKSHOP Punching and engraving of electronic panels

As from beginning of January 1969, the Electronic Panel Punching and Engraving Workshop will be moved to the ground floor of Building 104 (ex SB stores).

Although this workshop is a section of the Main Workshop, the users are requested to apply locally to Mr. Marchand, tél. 3771

RESTAURANTS

COMMUNIQUE DU COMITE PARITAIRE DE GESTION DES RES- TAURANTS

Les congés de fin d'année ont fait l'objet des dispositions suivantes concernant les restaurants et les Services s'y rattachant :

Le Restaurant n° 1 (Coop) cessera totalement son exploitation le 23-12-68 à minuit, ainsi que les 24-12, 25-12, 30-12, 31-12-68, et le 1-1-69. Les 26-12 et 27-12, seuls le Bar et le Kiosque seront ouverts de 8h30 à 17h30 sans les Services Restaurant qui seront assurés par le Restaurant provisoire n°2 (Tortella).

Le Restaurant provisoire n°2 (Tortella) restera ouvert pendant les périodes de fermeture du Restaurant n°1 mentionnées ci-dessus, avec ses horaires et ses prestations habituelles, sauf toutefois les jours officiels de congé de fin d'année, à savoir les 24 et 25 décembre 68, ainsi que les 31 décembre 68, et le 1er janvier 69.

JOINT RESTAURANT MANAGEMENT COMMITTEE

The following arrangements have been made with regard to the restaurants and associated Services for the Christmas and New Year holiday period :

Restaurant n° 1 (Coop) will close down completely at midnight on 23 December, 1968, and will also be closed on 24, 25, 30 and 31 December, 1968, and 1 January, 1969. On 26 and 27 December, 1968, only the Bar and the Kiosk will be open from 8.30 a.m. to 5.30 p.m.

Restaurant services during this period will be provided by Temporary Restaurant n°2 (Tortella) which will remain open, with service as usual, except on the official Christmas and New Year holidays : 24, 25 and 31 December, 1968, and 1 January, 1969.

SOCIETE DE BANQUE SUISSE



A l'occasion des fêtes de fin d'année, nos bureaux et caisses seront fermés :

A NOËL :

Mardi 24 décembre 1968
Mercredi 25 décembre 1968
Jeudi 26 décembre 1968

A NOUVEL AN :

Mardi 31 décembre 1968
Mercredi 1 janvier 1969

Par contre, le 27 et le 30 décembre 1968, nos caisses et bureaux seront ouverts de 9h à 12h, et de 14h à 16h.

BRICOLONS -
CHANTONS -
DANSONS -

Judis 23 janvier
30 janvier
6 février
13 février
20 février

de 20h30 à 22h00

Centre Social
59, Route de Mategnin
MEYRIN

JEUNES PARENTS :

Nous vous recommandons vivement le sympathique cours qui sera donné par l'Ecole des Parents à Meyrin :

COURS PRATIQUE à l'intention des pères et mères de jeunes enfants

- Bricolage élémentaire avec les trésors inemployés trouvés dans chaque ménage : carton, papier, ficelle, restes de tissu et de laine, etc.
- Chants, jeux, mimes, etc.
- Comment et quelles histoires raconter ?
- Comment organiser une invitation de petits enfants ?

Apporter avec soi : ciseaux, colle, crayon noir.

Prix du cours : Fr. 15.-- par personne pour les 5 séances;
Fr. 25.-- par couple pour les 5 séances.

Renseignements et inscription auprès du Bureau d'Information Sociale (BIS)
Centre de Rencontres
1217 MEYRIN

ASSOCIATION DU PERSONNEL

ASSURANCE VOLONTAIRE "VIEIL-
LESSE" (Sécurité Sociale
Française)

1. De nouveaux délais ont été accordés aux Français exerçant une activité salariée à l'étranger (c'est le cas du personnel travaillant au CERN) qui désireraient s'assurer volontairement pour le risque "vieillesse" du régime français de Sécurité Sociale.

Ce délai a été prorogé jusqu'au 31 décembre 1968.

2. Intérêt du rachat ou de l'affiliation volontaire:

Ce rachat est surtout intéressant pour ceux qui ont cotisé plus de cinq ans et moins de quinze années. Quinze années d'assurance sont exigées pour pouvoir bénéficier:

- d'une pension (proportionnelle) payable à partir de 65 ans,
- mais surtout de l'assurance maladie à laquelle tout pensionné de la Sécurité Sociale a droit, après 5 ans d'affiliation au minimum.

3. Lorsqu'il y a rachat, les sommes à racheter peuvent être étalées sur quatre années.
4. Le montant des cotisations trimestrielles à payer varie entre 200 et 360 francs français, selon la classe de salaire du demandeur (c'est-à-dire son salaire moyen des six mois précédant la cessation de son activité salariée en France).
5. Ces demandes doivent être adressées à la Caisse de Sécurité Sociale à laquelle il a cotisé en dernier lieu en France (voir adresse sur la carte d'assuré social).

Il y a lieu de demander:

- la situation du point de vue nombre de trimestres de cotisation. (Indiquer le numéro de Sécurité Sociale.)
- la prise en considération de la demande de rachat.

Cette dernière formalité doit être accomplie avant le 31 décembre 1968 mais les demandeurs n'auront pas l'obligation de racheter s'ils trouvent que les sommes impliquées sont trop élevées. Dans ce cas, la demande sera annulée.

Monsieur CARREAU J.C. se tient à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires. (Voir aussi l'article 3.3. des Statuts de la Caisse d'Assurances.)